



Numéro 589-janvier 2021

Courrier de l'UD 14

<https://www.facebook.com/udcgt14/>

<https://www.calvados.cgt.fr>

Déposé le 27/01/2021

CAEN PIC

**Pour certaines
grosses entreprises
la crise a bon dos !**

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**Sanofi, Renault,
Danone, Nokia,
General Electric,
Total, IBM,
Airbus, Akka,
Alten, CGG,
Renault Trucks...**

à lire en page 6

Agenda

04 février

**Journée nationale
de grève et de manifestations**

Imprimé par nos soins

Directeur Publication : Jean Jacques Morel Poirier

N° commission paritaire : 1122 S 06277 - N° ISSN : 2496-5065

Le Courrier de l'UD 14, 8, Rue du colonel Rémy 14000 Caen

Téléphone : 02.31.83.68.25 / Mail UD CGT 14 : ud14@cgt.fr

Site internet : <https://calvados.cgt.fr>

Pour écrire au journal : courrier.ud1404@orange.fr



Le 04 février, ensemble, faisons entendre nos revendications

Les organisations CGT, FSU, Solidaires, Unef, UNL, MNL, FIDL ont décidé d'impulser un processus de mobilisations et d'initiatives tout au long du mois de janvier et début février **pour la préservation et le développement de l'emploi et des services publics, contre la précarité.**

L'année 2020 marquée par la pandémie et ses conséquences sanitaires, économiques et sociales

Celles-ci sont aggravées par des décisions gouvernementales désastreuses pour le monde du travail et la jeunesse.

Dans ce contexte, et ce n'est pas anodin, les attaques liberticides du gouvernement se multiplient. Nos organisations continuent de les combattre.

Le plan de relance affiché par le gouvernement n'est en rien un plan de rupture avec les politiques de casse de l'emploi, de pression sur les salaires et sur les conditions de travail et d'affaiblissement de la protection sociale. Il plonge une grande partie de la population et notamment la jeunesse dans la précarité et la pauvreté.

Les gagnants sont bien toujours les mêmes et les entreprises les moins touchées par la crise seront celles qui bénéficieront le plus des baisses d'impôts.

Ce constat impose de contrôler et de conditionner socialement et écologiquement les aides publiques. Il faut un véritable plan de relance combinant investissement public massif et soutien des revenus des plus fragilisés ou précaires. Pourtant, c'est le chemin inverse que prend ce gouvernement :

- Rien pour les petits salaires, la ministre du Travail annonce, presque comme une provocation, une revalorisation du SMIC en dessous d'1% pour 2021. Ce qui fera passer le taux horaire de 10,15 à 10,25 €.
- Rien non plus pour les 1ers de corvée, exposés depuis le début de la pandémie, toutes et tous devront attendre une hypothétique négociation dans leurs secteurs professionnels fin 2021.
- Rien pour les soignants qui dénoncent un plan Ségur au rabais et beaucoup de professionnels oubliés.
- Rien pour l'ensemble des fonctionnaires dont le point d'indice reste gelé.
- Rien pour les personnels de l'éducation nationale alors que le simulacre de concertation autour d'un Grenelle de l'éducation déserté par une majorité d'organisations syndicales est au point mort.

47% des jeunes s'inquiètent pour leur emploi et le taux de chômage des jeunes a dépassé les 20%

Le second confinement les a fait plonger dans l'extrême précarité. Nombre d'entre elles et eux ne mangent pas à leur faim.

A cela s'ajoute la difficulté de suivre les cours à distance, la peur de l'échec et une détresse psychologique forte.

Avec ses mesures insuffisantes, restrictives et incohérentes, le gouvernement sacrifie toute une génération !

Pas une journée ne se passe sans une nouvelle annonce de plan de suppressions d'emplois, de fermetures d'entreprises ou restructurations et réductions de services. Les réformes successives, contestées fortement, facilitent les licenciements et les suppressions de postes dans le privé comme dans le public.

Là encore, ni plan de relance, ni plan de rupture mais la poursuite du même objectif libéral de casse de l'appareil productif et des services publics.

Nous affirmons, au contraire, que la réponse aux besoins de toute la population, l'avenir de la jeunesse et la réussite de la transition écologique imposent la création de millions d'emplois. Cela passe aussi par le partage et la réduction du temps de travail.

Dans le secteur de la santé par exemple, alors que le gouvernement tergiverse sur les mesures à prendre pour éviter l'engorgement des services de réanimation, c'est 400 000 emplois à créer dans les hôpitaux, les maisons de retraite ou l'accompagnement des malades et des personnes en perte d'autonomie.

Les besoins sont importants aussi dans toute la fonction publique.

Il est indéniable aujourd'hui, après la pénurie de masques du printemps dernier, qu'il faut relocaliser une partie de notre production et en particulier notre industrie. **Être en capacité de produire des médicaments, du matériel médical et de protection après la période que nous traversons ne peut plus faire débat.**

Après avoir proposé un processus de mobilisations et d'initiatives pendant le mois de janvier au travers de déploiements locaux, des tracts et des assemblées générales sur les lieux de travail et dans les territoires, les organisations CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, MNL, FIDL appellent, dans une dynamique de convergences et de renforcement des luttes, à un temps fort commun interprofessionnel de mobilisations et de grève le 4 février 2021.

A CAEN 10h30 Place St Pierre



AGIR POUR DEMAIN !

Edito

Par **Jacques AMBROISE**,
Secrétaire Général
de l'Union Départementale
CGT du Calvados



Si 2020 fut l'année des crises, sanitaire et économique, 2021 s'annonce comme celle de leurs conséquences sociales.

Presque un an après l'annonce du premier mort de la Covid 19 en Chine, le gouvernement français a mis en place de nouvelles mesures sanitaires en espérant échapper à un troisième confinement.

Tous les départements sont désormais soumis à un couvre-feu démarrant à 18h et visant à limiter les « interactions sociales ». Occultées les queues dans les supermarchés, les foules aux heures de pointe dans les transports en commun pour aller travailler, les injonctions contradictoires pendant le deuxième confinement...

Notre temps hors couvre-feu ne peut être consacré qu'à travailler ou consommer. Tant pis par contre pour les salles de spectacle ou de cinéma, pour lesquelles plusieurs études ont démontré qu'elles n'avaient pas été foyer de contamination. Une partie du monde de la culture est à l'asphyxie depuis mars, sans perspective de reprise. La situation est aussi très grave et préoccupante pour les salariés des secteurs de l'événementiel, du sport, du tourisme et des hôtels-café-restaurants, dont beaucoup sont des travailleurs précaires et/ou saisonniers. Pas de travail, pas de contrats, pas de salaires... Le recours à la banque alimentaire et aux associations d'entraide explose. Le chômage de masse s'intensifie.

Dans un tel contexte, comment éviter cette troisième vague sociale ? En remettant sur la table, l'éternelle mais primordiale question du partage des richesses. Le plan de relance du Gouvernement n'est pas à la hauteur. Il faut investir massivement dans les services publics, en débattant à tous les niveaux d'un véritable plan de relance industriel.

Plus généralement, le monde du travail a besoin de perspectives et notre projet de transformation sociale et de la société, reposant notamment sur le nouveau statut du travail salarié et de sa sécurité sociale professionnelle, ainsi que sur la réduction du temps de travail peuvent en tracer.

Des propositions telles que la remise à jour de la campagne 32 heures peuvent nous permettre d'aller plus largement au débat avec les salariés. Nous avons besoin de rendre plus concrètes et percutantes nos propositions en repartant de la réalité des travailleurs : contrats de travail, SMIC, salaires, reconnaissance des qualifications, formation tout au long de la vie, droits sociaux...

La campagne pour les élections TPE a redémarré. Ces salariés se sentent peu concernés par cette échéance électorale au regard de ce qu'ils vivent. Plus que jamais nous devons montrer une CGT proche de ces salariés et de leurs préoccupations.

Un processus de mobilisation interprofessionnelle a été mis en place, fondé sur un cycle partant des entreprises, convergeant vers des mobilisations sectorielles puis journée nationale d'action le 4 février. Le foisonnement des appels ne doit pas cacher les difficultés rencontrées par un grand nombre de Syndicats pour s'approprier le processus de mobilisation. Le contexte de crise sanitaire n'aide pas à mobiliser mais poussons la porte des syndicats, organisons des rencontres, des assemblées générales avec les salariés dans les entreprises et services.

La crise sanitaire, le chômage partiel, le télétravail ne facilitent pas les échanges avec les salariés. Les syndicats trouvent d'autres moyens pour aller au débat avec eux : tournées de services, AG en visio... Parler aujourd'hui avec eux d'autre chose que de la campagne de vaccination et de la situation sanitaire et les amener au débat sur leurs revendications. La marche est haute pour gagner l'ensemble du monde du travail à la lutte mais nous ne gagnerons le processus de mobilisation que dans la durée, sur la base de ce qui est en train de se construire.

Montrons tout d'abord une CGT de proximité, utile aux salariés quelle que soit leur situation professionnelle, qu'ils soient « premiers de corvée » ou que leur secteur d'activité ait du mal à redémarrer.

Dans le contexte de crise sanitaire, les relations avec les syndicats peuvent se matérialiser par des prises de contact, des appels et des échanges téléphoniques. Prendre soin de l'organisation doit être notre priorité. Nous devons créer les conditions pour travailler davantage nos liens avec les Syndicats. Repartir de la base afin de construire les fondements pour gagner notre projet de transformation sociale et de la société.

Les enjeux sont grands pour le monde du travail et pour notre organisation syndicale.

2021 doit être l'année de la solidarité, de la présence sur le terrain et des actions déterminées jusqu'à la victoire !

Partout, insufflons courage et détermination !

DOSSIER

«HERCULE»

Ou le démantèlement du Service Public de l'Electricité et du Gaz !

Quelques éléments pour comprendre !

1946 : Nationalisation de l'électricité et du gaz. Création d'EDF-GDF : Structure des entreprises :

- *Péréquation tarifaire,*
- *Tarif régulé,*
- *Entreprise intégrée !*



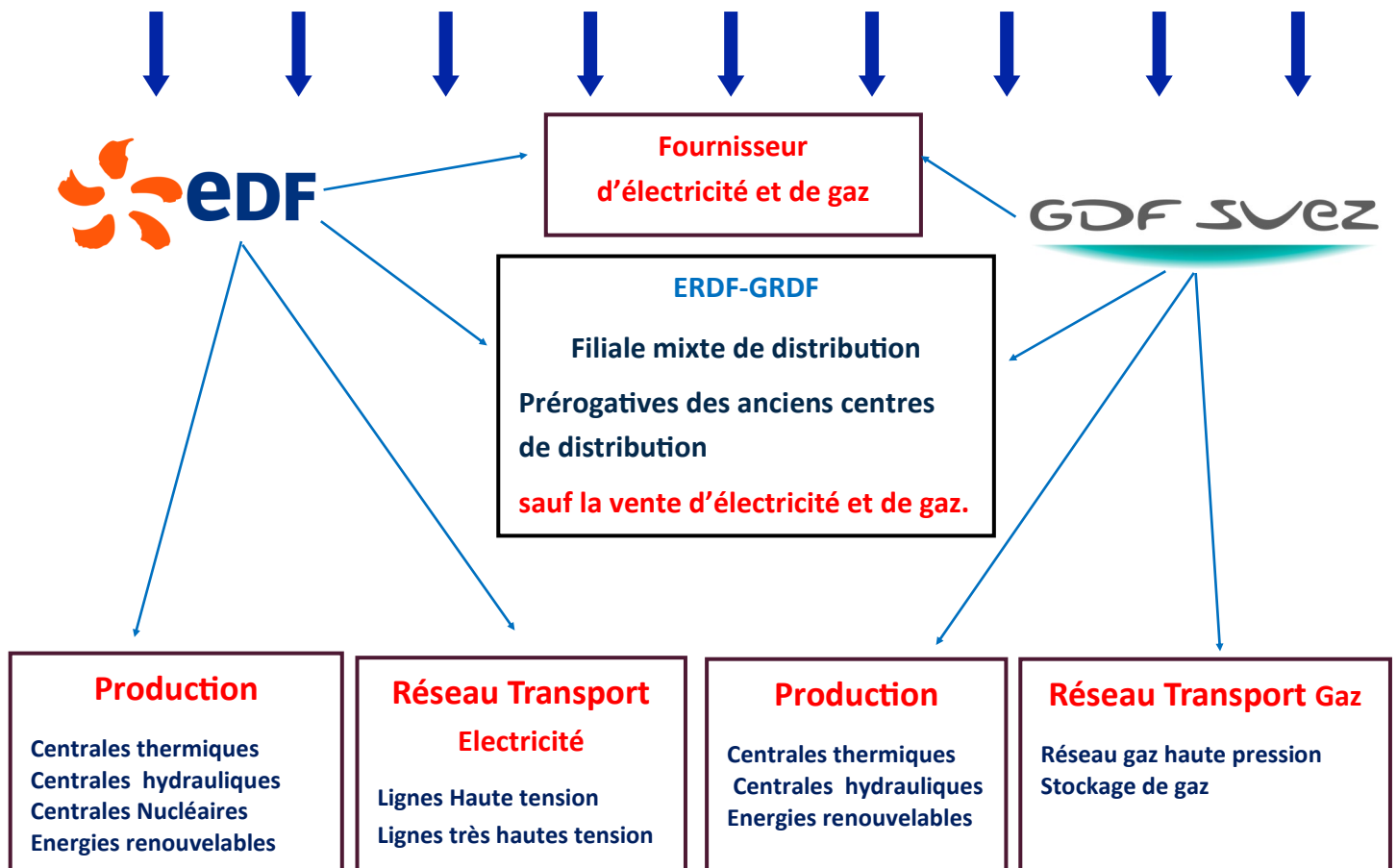
Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) 100% public jusqu'en 2004.

Principales directions



2004 Loi sur l'ouverture du marché de l'électricité et du gaz à la concurrence pour les collectivités locales et les entreprises. Arrivée sur le marché d'opérateurs privés et public de toute l'Europe. Création de la **CRE** (Commission de Régulation de l'Energie).

2007 Ouverture à la concurrence pour les particuliers, séparation des entreprises EDF et GDF. GDF devient GDF Suez.
Mise en concurrence des deux entreprises. Augmentation des tarifs, des prestations de services. Privatisation rampante des entreprises, Ouverture du capital des entreprises.



COMPTEURS LINKY

À savoir pour mieux comprendre

Après une expérimentation menée dès 2010, le déploiement des compteurs Linky s'est généralisé fin 2015. Des millions de ménages sont désormais équipés et d'autres devraient l'être l'année prochaine. Certains consommateurs se sont opposés à la pose, soutenus par des collectifs de citoyens, des associations de consommateurs dont INDECOSA-CGT et des syndicats. Des communes ont rendu des arrêtés pour suspendre les installations sur leur territoire, généralement cassés par les Tribunaux Administratifs.

Aussi, faisons le point sur les textes qui encadrent ce déploiement massif et examinons les inquiétudes qui persistent pour de nombreux adhérents. Quelles réponses actuelles sur ce sujet précis et quelle est la position d'INDECOSA-CGT ?



Quels sont les textes ?

Au commencement du développement des compteurs « intelligents », se trouve la directive européenne 2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité : « *Les États membres veillent à la mise en place de systèmes intelligents de mesure qui favorisent la participation active des consommateurs aux marchés de la fourniture de gaz et d'électricité* ».

La France a transposé cette directive en droit interne par une loi 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité et son décret d'application 2010-1022 du 31 août 2010 relatif aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics d'électricité.

La loi de transition énergétique du 17 août 2015 est venue entériner le déploiement généralisé des compteurs **Linky** dans les foyers français d'ici 2021. L'objectif affiché est une réduction globale de la consommation d'énergie pour mieux adapter la production, mieux gérer les pics de consommation et pour permettre au consommateur, qui **aura accès à sa consommation réelle, de la maîtriser mieux**. La France a choisi de l'imposer, d'autres pays n'ont pas fait ce choix.

Qui installe ces compteurs ?

C'est la société Enedis qui est chargée de déployer massivement les compteurs de nouvelle génération sur 95 % du territoire par l'intermédiaire de sous-traitants. Enedis est le gestionnaire du réseau électrique, sauf pour les 5% d'utilisateurs dépendant d'une régie locale historique.

Bon à savoir : *Sur injonction de l'Europe et pour permettre une soi-disant « concurrence libre et non faussée », EDF a dû s'ouvrir à la concurrence pour la fourniture de l'énergie en 2007. Les activités de gestion du réseau ont alors été séparées et confiées à une filiale ENEDIS (ex ERDF). Cette activité est toujours un monopole. Peu importe que vous ayez choisi un fournisseur d'électricité alternatif et quitté EDF) pour la pose des compteurs, leur entretien.... C'est toujours ENEDIS qui intervient ! (Sauf pour les 5% d'utilisateurs dépendant d'une régie locale historique)*

C'est quoi exactement un compteur Linky ? C'est un compteur « communicant ». Il transmet à l'opérateur la consommation enregistrée dans notre logement : finis les relevés par des agents, finies les estimations.

Il communique régulièrement avec un concentrateur installé dans les postes électriques. Le concentrateur envoie les informations à Enedis en passant par les antennes-relais des réseaux mobiles. Le lien entre compteur et concentrateur se fait par courant porteur en ligne (CPL). C'est-à-dire qu'il utilise les câbles existants et qu'un signal à plus haute fréquence superpose au courant électrique.

Attention au PRM (Point Référence Mesure) –ex PDL (Point De Livraison) – de votre compteur Linky. C'est un numéro à 14 chiffres que l'on peut faire défiler sur le compteur (s'il est accessible) ou que l'on trouve sur la facture...Le numéro de PRM du compteur Linky vous sera demandé à l'occasion de la souscription à un nouveau contrat d'énergie. Et il est important de vérifier que le numéro du compteur et celui de la facture correspondent afin de ne pas payer pour le voisin.

Quelles sont les craintes exprimées ?

À propos de notre santé

Selon l'[ANFR \(Agence nationale des fréquences\)](#), les niveaux d'électromagnétisme ne sont pas plus élevés que ceux du Wi-Fi et des téléphones. L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire) avait rendu quant à elle un avis retenant une « *très faible probabilité d'effets sanitaires* ».

Le Ministère de la transition écologique et solidaire, déclare que les ondes émises par le système Linky sont « *inférieures aux plafonds prévus par les normes sanitaires* » définies au niveau européen et français. Donc les normes sont respectées.

Pourtant, le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer), organisme rattaché à l'OMS, classait les ondes électromagnétiques comme « *potentiellement cancérogènes* », en 2011. Quant au CRIIEM (Centre de recherche et d'information indépendante sur les rayonnements électromagnétiques), il émettait des réserves sur les calculs de l'ANFR.

Les normes respectées restent discutables car insuffisamment protectrices.

Ainsi les inquiétudes demeurent pour de nombreux consommateurs. Certains ont déjà eu l'occasion de saisir le juge civil. Nombre d'actions ont conclu à l'obligation légale de la pose de ces compteurs. Pourtant, un jugement du 17/11/2020 de la cour d'appel de Bordeaux a validé le droit de refuser ce compteur et exigé la pose de filtres pour les personnes « électro-hypersensibles ». Mais ces décisions sont rares.

À propos du coût

Le coût de l'opération était estimé à plus de 5 milliards d'euros, pour remplacer des compteurs dont la plupart étaient en parfait état de marche et récents.

Le coût de la pose n'est pas facturé au consommateur. Selon Enedis, ces coûts ne devaient pas être répercutés sur les usagers mais « absorbés » par les économies réalisées sur les « pertes électriques » occasionnées par les compteurs mécaniques (pertes dues à leur moindre sensibilité au dépassement de seuil de puissance). Des économies devaient aussi être réalisées grâce à la diminution des fraudes et des coûts d'intervention. En outre, plus de 70 % des opérations effectuées auparavant sur place le seront désormais à distance, ce qui permettra de réaliser d'importantes économies sur le personnel.

Ce discours a été critiqué par la Cour des Comptes début 2018, pointant bien l'intérêt pour le gestionnaire mais un coût à terme pour le consommateur.

C'est notamment au travers du TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricités), reversé à Enedis et qui représente un bon tiers de la facture que nous paierons ces compteurs.

Le compteur est censé permettre de faire des économies et donc de faire baisser la facture, le consommateur pouvant accéder à ses données de consommation sur un espace personnel du site d'Enedis. Les économies réalisées par ce biais restent à démontrer et c'est faire abstraction des 34% d'usagers qui n'ont pas accès à internet et/ou ne maîtrisent pas l'outil !

Côté factures, certains adhérents se sont déjà émus de voir flamber leurs factures. C'est généralement lié au fait qu'ils ont dû souscrire un contrat d'une puissance plus élevée.

À propos de notre vie privée

Le compteur Linky est en mesure de collecter les données de consommation quotidienne qui sont la propriété du consommateur. Des données journalières (consommation globale du foyer dans la journée) et des données plus fines donc plus sensibles (à l'heure, à la demi-heure... qui en disent long sur nous, nos heures de lever et de coucher, nos absences, le nombre de personnes dans le logement...)

Le code de l'énergie encadre le traitement de ces données en autorisant la collecte des données journalières par défaut pour que le consommateur puisse consulter l'historique de ses consommations. L'enregistrement des données fines s'effectue dans la mémoire du compteur Linky et y sont conservées,

Ces données fines (dites « courbe de charge ») sont collectées avec l'accord préalable du consommateur. Pour la transmission de nos données fines notamment à des fournisseurs d'énergie, il faut votre accord préalable exprès.

Le consommateur peut faire ses choix : refuser la collecte et/ou l'enregistrement et modifier ses choix quand il veut. Il suffit de se rendre sur l'espace personnel sécurisé obligatoirement mis en place par le gestionnaire. Le faire par courrier ou téléphone est possible aussi.

La pose chez vous, comment ça marche ?

Enedis doit vous prévenir par un premier courrier 45 jours avant la date prévue pour l'installation, courrier suivi d'un second 15 jours avant la pose. Ce peut être par courrier postal mais aussi par mail.

Ce dispositif a été appliqué au début du déploiement de Linky puis de moins en moins face au nombre de refus.

Le consommateur ne doit pas, a priori, s'opposer à la pose car le compteur ne lui appartient pas. En effet, les compteurs appartiennent aux collectivités locales, qui ont concédé le service public de distribution de l'électricité au gestionnaire de réseau.

Ainsi les textes imposant le déploiement des compteurs Linky s'imposent Enedis et également aux consommateurs. Toutefois, la loi de Transition énergétique ne prévoit pas de « sanction » pour l'utilisateur qui refuserait.

Reste à se reporter aux conditions générales des contrats qui renvoient à celles d'Enedis, et donc à la pose obligatoire Enedis s'est engagé à respecter les refus exprimés des consommateurs. Mais la « sanction » pourrait passer par la facturation supplémentaire d'un relevé manuel des anciens compteurs.

En tout cas, si le compteur est à l'intérieur du logement ou de la propriété, la réponse du Ministère de la transition écologique et solidaire à une récente question parlementaire est tout à fait claire. L'installation doit être faite *« dans le respect du droit de la propriété, dès lors que ce compteur "n'est pas situé sur l'espace public ou dans un endroit accessible" (JO Sénat du 30/01/2020).* Si un consommateur ne veut pas ouvrir sa porte, il ne peut pas y avoir de pose forcée !

Enedis peut le changer malgré votre opposition 'il est à l'extérieur de votre logement.

En cas de difficulté avec Enedis, vous pouvez saisir le médiateur de l'énergie en vous rendant sur la plate-forme de résolution de litige en ligne www.sollen.fr ou en écrivant (inutile de timbrer) au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n° 59252 – 75443 PARIS CEDEX 09.

INDECOSA-CGT conteste l'intérêt du compteur Linky pour les consommateurs parce qu'il peut renchérir le montant de leurs factures en les obligeant à souscrire un contrat d'une puissance supérieure. Si les avantages que les opérateurs escomptent de ces compteurs sont évidents (diminution de la masse salariale liée aux emplois « économisés » ...), on ne perçoit pas ceux que les usagers pourraient en retirer. D'autant que de nouveaux contrats « moins chers » proposés aux usagers pourront comporter des délestages. Les économies d'énergie annoncées grâce à Linky sont très aléatoires, même lorsqu'on peut suivre sa consommation sur internet, et l'affichage « déporté » dans le logement prévu pour les plus précaires a été purement et simplement abandonné.

Les normes actuelles d'exposition aux ondes électro-magnétiques émises par ces systèmes communicants demandent à être affinées afin d'être plus protectrices.

La sécurité de nos données personnelles, même validée par la CNIL, ne saurait être garantie surtout dans le contexte de démantèlement du service public de l'énergie.

Enfin, des coupures pour impayés ont été effectuées à distance, dans certaines régions, après un simple échange téléphonique (voire un message) avec l'utilisateur. INDECOSA-CGT exige un contact physique avec l'utilisateur en situation de précarité énergétique avant toute coupure d'électricité ou réduction de puissance.

INDECOSA-CGT revendique le rétablissement d'un service public de l'énergie, seul à même de défendre l'intérêt des usagers et le droit à l'énergie.

Déconstruction méthodique et programmée du service public !

2008 : GDF SUEZ devient ENGIE,



la concurrence entre les deux entreprises historiques s'intensifie

2010 : Loi relative à la « Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité » dite loi NOME. Mise en place de l'ARENH, tarif d' « Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique ». Pour accélérer l'arrivée sur le marché de nouveaux opérateurs, la Commission européenne oblige EDF à vendre une partie de sa production nucléaire à un prix déterminé. Ce prix est fixé à 42€ le mégawattheure jusqu'en 2025. Une contrainte pour EDF, une aubaine pour les autres !

2016 : Fin des tarifs historiques pour les entreprises et fortes augmentations de ces mêmes tarifs pour les usagers domestiques. Depuis l'ouverture à la concurrence la dégradation du service public de l'électricité et du gaz est en marche (fermeture de l'ensemble des accueils physiques, augmentations des prestations de services, services payants, dépannage plus long, arrêt des dépannages la nuit de client isolé, suppressions de milliers d'emplois, fermetures d'agence). Séparation totale des activités entre ERDF et GRDF.

ERDF devient ENEDIS.

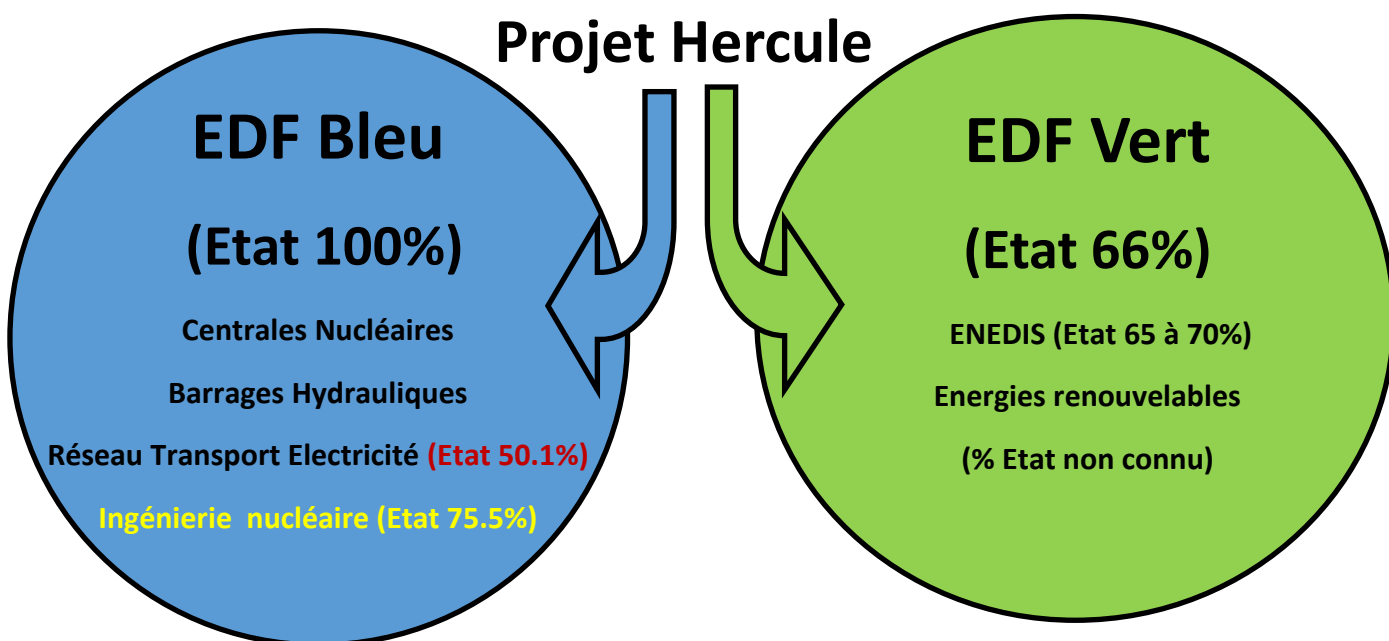


La concurrence entre EDF et ENGIE est tellement rude que la filiale de distribution créée en 2007 n'est plus tenable.

2019 : Présentation par le PDG d'EDF aux syndicats, du projet de scission d'EDF « Hercule ».

2020 : Fin des tarifs régulés du gaz pour les usagers domestiques

2023 : Fin des tarifs régulés de l'électricité.



Le projet pousse plus en avant la concurrence et la privatisation et avec elles une hausse de la facture électrique pour les consommateurs !

La CGT réaffirme que l'énergie, au même titre que la santé, l'éducation, les transports, la recherche ne doit pas être source de profits et revendique un pôle public de l'énergie.



Par Philippe
BROSSART



RECHERCHE ET INGÉNIERIE : CATASTROPHE INDUSTRIELLE EN VUE.

Sanofi, Renault, Danone, Nokia, General Electric, Total, IBM, Airbus, Akka, Alten, CGG, Renault Trucks... La liste des entreprises qui profitent de la crise pour tailler dans leurs effectifs d'ingénierie, de recherche et d'encadrement est longue. À tel point que l'Association pour l'emploi des cadres a estimé que les embauches de cadres chuteraient de 40 % en 2020, un plongeon inédit. Les plans sociaux, trois fois plus nombreux qu'en 2019, ne sont que la partie émergée de l'iceberg dissimulant la recrudescence de licenciements pour faute ou inaptitude, et les ruptures conventionnelles. Pourtant, rappelons-nous, il y a à peine six mois, la France découvrait qu'elle n'était plus capable de fabriquer des produits élémentaires indispensables : masques, principes actifs de médicaments... et, au-delà, qu'elle était totalement dépendante de la Chine pour ses chaînes d'approvisionnement.

Une dangereuse impasse

Le problème, c'est qu'en matière d'industrie la France touche désormais à l'os. Après avoir sacrifié nos capacités de production au prix de graves conséquences sociales et environnementales, c'est désormais notre faculté d'innovation qui plie bagage. Une faute grave à l'heure où le numérique permet des innovations de rupture. Ainsi, la France met en place à marche forcée la 5G... tout en acceptant le démantèlement de Nokia, le seul opérateur développant la 5G en France.

Le prix à payer pour faire face à de graves difficultés économiques ? Non, la quasi-totalité de ces groupes rémunère généreusement ses actionnaires, y compris en 2020. Une dangereuse impasse. Pour s'en convaincre, il suffit d'analyser la situation de Sanofi, distancié dans la course au vaccin. Non seulement notre champion pharmaceutique perfusé au crédit impôt recherche a raté le coche de la technologie de rupture, l'ARN, pourtant développée par un de ses anciens chercheurs, mais il vient de reprendre à zéro le développement de son vaccin du fait d'une erreur de dosage ! Le résultat de la financiarisation et du court-termisme : **Sanofi a divisé par deux ses effectifs de chercheurs en dix ans tout en versant chaque année de 4 à 5 milliards de dividendes.**

Aveuglement du gouvernement

Le plus grave ? L'aveuglement du gouvernement, qui continue avec son plan de relance à arroser les grands groupes d'aides publiques sans contrepartie, tout en asphyxiant la recherche publique. La crise offre pourtant l'occasion rêvée pour changer de paradigme et lier enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Les aides publiques sont un levier central : conditionnées, elles peuvent permettre une stratégie de relocalisation par filière ; transformées en prises de participation, elles restaureraient les capacités d'intervention de l'Etat dans les entreprises stratégiques. Investir dans l'enseignement supérieur et la recherche est la deuxième urgence vitale, en particulier sur les questions de santé, d'environnement et de numérique. Ensuite, pour tenir nos engagements de réduction de CO2, il faut contraindre les entreprises à publier l'empreinte carbone de l'ensemble de leur chaîne de valeur. Enfin, alors que la crise accélère la transformation numérique et accroît notre dépendance aux Gafam, il convient, au niveau national et européen, de faire émerger d'autres acteurs industriels et de mettre en place une fiscalité empêchant la captation de la valeur par les plateformes. Cadres et professions intermédiaires sont lucides et aspirent à travailler, produire et vivre autrement.

Un levier pour que l'année 2021 permette une sortie de crises durable.



22 mars - 04 avril 2021

**Elections professionnelles
dans les TPE**



**Faire voter
CGT**

Une responsabilité collective, nous sommes tous concernés !

Nous connaissons tous des personnes qui travaillent

dans une structure de moins de 11 salariés !

Parlons-leur,

C'est un ou une amie, parente, voisine ! Chez le coiffeur, à la boulangerie, chez le médecin, l'assistante maternelle, au garage, dans l'artisanat etc... etc...

nouons le dialogue !

Hérouville : Une jeune syndiquée ravie d'avoir choisi la CGT !
Elle l'écrit ! ça fait du bien !

Chers camarades, bonjour à tous,

Pour commencer je veux remercier l'UL d'Hérouville et Cheikh de me laisser prendre la parole dans notre journal.

Pour celles et ceux que je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer : je suis Éloïse, 33 ans. Je suis Aide Médico Psychologique en Ehpad à Biéville Beuville depuis 13 ans maintenant.

J'ai décidé de devenir adhérente à la Cgt en octobre 2019. Les élections du CSE dans mon établissement étaient prévues en décembre. Marre d'être "représentée" par la cfdt depuis 8 ans, qui laisse libre la direction dans les prises de positions et décisions sans trop d'opposition... sans était trop pour moi ! Mon premier contact a été Olivier, qui m'a permis de rencontrer Cheikh. Ce rendez-vous avec lui m'a confortée dans mon idée de me syndiquer à la CGT.

Je le remercie d'avoir su me mettre en confiance, de m'aider et de me conseiller à chaque fois que j'ai besoin (et j'ai souvent besoin de lui... mais c'est promis, je travaille jour après jour pour devenir plus "autonome")

La solidarité, le soutien, la fraternité et l'engagement sont des valeurs qui me sont chères et que je retrouve à la CGT.

J'ai donc décidé de monter une liste pour les élections.

Nous avons fait 42% aux élections pour une première fois.

Nous avons obtenu 3 sièges sur 8 Et me voilà déléguée syndicale !

Ensuite, tout est à construire... mes premières motivations ont été de faire entendre la voix des salariés, stopper les injustices et gagner la confiance de ceux qui n'ont pas voté pour notre liste.

Nous avons pu instaurer des CSE réguliers, nous communiquons beaucoup et avons mis en place plusieurs supports de communication afin que les salariés puissent nous faire remonter leurs revendications. A chaque journée de délégation je vais dans les unités saluer et discuter avec les salariés.

Après quelques mois, sur 81 salariés nous sommes maintenant une quinzaine d'adhérents à la CGT. Ma petite fierté personnelle est que 3 des 5 des représentants du personnel de la liste Cfdt se sont syndiqués chez nous

J'ai beaucoup de boulot ici, et j'ai eu pas mal de dossiers à défendre depuis la prise de mon mandat et je remercie Gaël de m'avoir épaulée pour défendre un avertissement. J'ai eu aussi quelques contacts avec l'USD santé.

Connaître la convention collective de mon établissement est un travail de longue haleine... Et je suis reconnaissante d'avoir pu compter à tout moment sur Myriam, qui est d'un soutien et d'une aide précieuse. Je remercie pour son investissement sans faille dans mes combats !!! Sa réactivité et ses connaissances m'impressionnent. Savoir que je peux compter sur elle, c' est rassurant.

J'ai, depuis octobre 2020, intégré la CE de l'UL d'Hérouville où j'ai été accueillie avec bienveillance. L'état d'esprit, l'ambiance, l'écoute, l'entraide et la fraternité sont ce qui à mes yeux caractérise l'Union Locale et qui fait que je me sente à l'aise avec l'ensemble des membres et je les en remercie.

Je suis dans l'attente d'être formée, sans la Covid-19, je le serai déjà... Mais c'est ainsi ! J'ai hâte de pouvoir apprendre, d'avancer et de grandir à la CGT.

Ici, comme partout en France, les conditions de travail sont compliquées. Je reste motivée, les salariés et de façon induite les résidents ont besoin d'aller bien ! Surtout depuis le début de la crise sanitaire. Le combat n'est pas fini...

Chers camarades, on se retrouve bientôt !

Fraternellement, Éloïse.

LE GUIDE FISCAL DE RÉFÉRENCE

6,50 €
au lieu
de 6,80 €

Bon de commande
VO Impôts 2021



(Écrire en lettres capitales, merci)

VOTRE FÉDÉRATION OU BRANCHE _____

SYNDICAT/SOCIÉTÉ _____

À préciser si nécessaire à l'expédition

Mme ☐ M. ☐

NOM * _____

PRÉNOM * _____

N° * _____

RUE * _____

CODE POSTAL * _____

VILLE * _____

TÉL. FIXE * _____

TÉL. PORTABLE * _____

COURRIEL * _____

* Champs obligatoires

Code article 03210124 / Prix unitaire : 6,50 €

Nb. ex. _____ x 6,50 € = _____ €

Ci-joint :

Chèque n° _____ Banque _____

À l'ordre de La Vie Ouvrière

Les invendus ne sont pas repris

Code origine : MAGNO

nvoboutique.fr

ADRESSEZ VOTRE BON DE COMMANDE À : La Vie Ouvrière – Case 600

Service diffusion – 263, rue de Paris – 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 49 88 68 50 – commercial@nvo.fr

Restez informé !

Inscrivez-vous gratuitement
à la newsletter **nvo**

nvo.fr/newsletter

